

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dominique.michelat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<dominique.michelat@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MICHELAT Dominique

25300 Sainte Colombe

France

dominique.michelat@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > natdubois67 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <natdubois67@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dubois Nathalie

30 rue de la vieille France

95840 Bethemont la foret

France

natdubois67@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > facono2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <facono2@gmail.com>

Date : 28/05/2021 17:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
FACON Olivier

75011 Paris
France
facono2@gmail.com
profession : caviste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele.fazilleau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<michele.fazilleau@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

fazilleau michèle

6 rue des chrysalides

86180 buxerolles

France

michele.fazilleau@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > romiti.rosine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <romiti.rosine@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

ROMITI Rosine

Rue du Presbytère

20225 AVAPESSA

France

romiti.rosine@orange.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christian.ambrosini (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christian.ambrosini@laposte.net>

Date : 28/05/2021 17:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ambrosini christian

69007 Lyon

France

christian.ambrosini@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele.zundt (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michele.zundt@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ZÜNDT Michèle

14480 Tierceville/Ponts-sur-Seulles
France
michele.zundt@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cnk (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cnk@ntymail.com>

Date : 28/05/2021 17:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
nurit cecile

B95 5GA Henley - in - Arden
Royaume-Uni
cnk@ntymail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bipbisse (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bipbisse@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Walferdein Geneviève

N °3 Ladien

22340 Trebrivan

France

bipbisse@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lisamotho (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lisamotho@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

THOMAS Lisette

277 chemin de la Bertranne

13122 VENTABREN

France

lisamotho@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > morasyylvie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <morasyylvie@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
mora sylvie

62144 carency
France
morasyylvie@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanphilippe.sap (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeanphilippe.sap@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 17:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Sap Jean-Philippe

22300 Lannion

France

jeanphilippe.sap@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean.bedecarrax (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jean.bedecarrax@laposte.net>

Date : 28/05/2021 17:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BEDECARRAX jean

Elichondoborda

64120 PAGOLLE

France

jean.bedecarrax@laposte.net

profession : Retraité de l'Office National des Forêts

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alain.trif (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alain.trif@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

trif alain

15 lot de la besnardiere

61600 le sauvagere

France

alain.trif@orange.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lucy.cat55 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lucy.cat55@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Sunday Lucy

92240 Malakoff

France

lucy.cat55@yahoo.fr

profession : responsable d'un refuge

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > omsbouchet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <omsbouchet@free.fr>

Date : 28/05/2021 17:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Bouchet Odile

31300 Toulouse
France
omsbouchet@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > point.etienne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <point.etienne@bbox.fr>

Date : 28/05/2021 17:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
POINT Etienne

17000 La Rochelle
France
point.etienne@bbox.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jrosealbrecht (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jrosealbrecht@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
rose jeannette

69360 Simandres

France

jrosealbrecht@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patrick-jakubowski (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patrick-jakubowski@orange.fr>

Date : 28/05/2021 17:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
jakubowski patrick

75018 Paris

France

patrick-jakubowski@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pierre.caillou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pierre.caillou@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Gillet Pierre

93 170 Bagnolet

France

pierre.caillou@wanadoo.fr

profession : enseignant retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-france.veyrieres (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-france.veyrieres@laposte.net>

Date : 28/05/2021 17:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
veyrieres marie-france

75011 paris

France

marie-france.veyrieres@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lrg.lhuillier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lrg.lhuillier@laposte.net>

Date : 28/05/2021 17:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Lhuillier Laurent

51000 Châlons en Champagne
France
lrg.lhuillier@laposte.net
profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ptitloup212 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ptitloup212@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 17:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Jung Marilou

5 impasse des jonquilles, 57910

57910 Roth hambach

France

ptitloup212@hotmail.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jerome.folacci (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jerome.folacci@libertysurf.fr>

Date : 28/05/2021 17:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FOLACCI jerome

1 rue Traversière

37270 Veretz

France

jerome.folacci@libertysurf.fr

profession : sonorisateur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > flament.helene (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<flament.helene@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FLAMENT Hélène

62800 Liévin

France

flament.helene@wanadoo.fr

profession : retraitée de l' EN

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Id.antonelli (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Id.antonelli@free.fr>

Date : 28/05/2021 17:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
antonelli lucienne

38780 estrablin
France
Id.antonelli@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > phvergier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <phvergier@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 17:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VERGIER Philippe

26200 MONTELIMAR

France

phvergier@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nicole.beurier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nicole.beurier@free.fr>

Date : 28/05/2021 17:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Forasetto Nicole

3 rue Pierre Mellarède

06100 Nice

France

nicole.beurier@free.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francev43 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <francev43@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Vilain France

91100 Corbeil

France

francev43@yahoo.fr

profession : retraitée aux. puéricultrice

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > a.valeye (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <a.valeye@laposte.net>

Date : 28/05/2021 16:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
VALEYE ALAIN

31170 Tournefeuille
France
a.valeye@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > liliane.rodrigues (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<liliane.rodrigues@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

RODRIGUES LILIANE

07410 ARLEBOSC

France

liliane.rodrigues@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > joelle-luce.gervais (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <joelle-luce.gervais@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GERVAIS-QUENIART Joëlle

77590 CHARTRETTES
France
joelle-luce.gervais@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mermoz.ac42 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mermoz.ac42@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
crozet alain

42430 cherier

France

mermoz.ac42@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > annick.dougny07 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<annick.dougny07@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:56

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DOUGNY Annick

07300 Saint Jean de Muzols

France

annick.dougny07@orange.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Pinkas34 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Pinkas34@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Chartiel Joelle

95350 Piscop
France
Pinkas34@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marieodile.lemaire (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<marieodile.lemaire@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 16:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
lemaire marie-odile

91260 juvisy

France

marieodile.lemaire@neuf.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > langebaudiere-jr (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <langebaudiere-jr@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 16:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

B. de Langebaudière Jean-René

22480 SAINT-NICOLAS-DU-PELEM

France

langebaudiere-jr@sfr.fr

profession : RETRAITÉ

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > helene-barberot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <helene-barberot@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Hélène BARBEROT

17 rue du mineur

68190 ENSISHEIM

France

helene-barberot@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jp-h.barberot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jp-h.barberot@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Jean-Paul BARBEROT

17 rue du mineur

68190 ENSISHEIM

France

jp-h.barberot@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Chainchain (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Chainchain@free.fr>

Date : 28/05/2021 16:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Chain Fernande

91430 vauhallan
France
Chainchain@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > geraldine.martre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<geraldine.martre@laposte.net>

Date : 28/05/2021 16:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Martre Géraldine

34570 Montarnaud

France

geraldine.martre@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sergehx (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sergehx@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 16:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Heurtaux Serge

44 La Miraie

27310 Saint Ouen de Thouberville

France

sergehx@sfr.fr

profession : Chimiste Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > msteibel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <msteibel@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

STEIBEL MARTINE

32, Cours du Parc

21000 DIJON

France

msteibel@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > odile.metra (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <odile.metra@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
METRA Odile

32220 Sauvimont (32220)
France
odile.metra@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pierre.chochoy599 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<pierre.chochoy599@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
chochoy pierre

33620 Iaruscade

France

pierre.chochoy599@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gmkieser (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gmkieser@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
kieser guy

33600 Pessac

France

gmkieser@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nicolene (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nicolene@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Nicolas Hélène

13200 Arles
France
nicolene@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > contact (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <contact@OGMdangers.org>

Date : 28/05/2021 16:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Le Meur Hervé

75015 Paris

France

contact@OGMdangers.org

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > reverchond (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <reverchond@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Reverchon Daniel

13200 Arles
France
reverchond@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mardan18 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mardan18@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BOURGEOIS Marie

62000 Arras
France
mardan18@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > p.lortic (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <p.lortic@laposte.net>

Date : 28/05/2021 16:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

lortic pierre

2 allée de la fontaine

91210 draveil

France

p.lortic@laposte.net

profession : retraité aviation civile

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele-ln (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michele-ln@laposte.net>

Date : 28/05/2021 16:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LEBLANC NETTER MICHELE

63 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

94300 VINCENNES

France

michele-ln@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele-ln (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michele-ln@laposte.net>

Date : 28/05/2021 16:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LEBLANC NETTER MICHELE

63 AVENUE DE LA REPUBLIQUE

94300 VINCENNES

France

michele-ln@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > remyl (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <remyl@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LONG REMY

85540 MOUTIERS LES MAUXFAITS

France

remyl@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > regula.hess (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <regula.hess@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Hess Regula

24 rue de ronquerolles 95620 parmain

95620 parmain

France

regula.hess@wanadoo.fr

profession : retraite

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ringenbach.ch (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ringenbach.ch@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ringenbach christine

22480 kerien

France

ringenbach.ch@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cjegou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cjegou@bbox.fr>

Date : 28/05/2021 16:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Jégou Olivier

Retraité

29120 Pont - l'abbé

France

cjegou@bbox.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mireille.greau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mireille.greau@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GREAU Mireille

8 Rue des Merles

17610 CHANIERES

France

mireille.greau@orange.fr

profession : ENSEIGNANTE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > murielle.goubin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<murielle.goubin@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GOUBIN Murielle

6 Boulevard Jean-Jacques Rousseau, appar

92230 GENNEVILLIERS

France

murielle.goubin@wanadoo.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marin.vabre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marin.vabre@inrae.fr>

Date : 28/05/2021 16:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
vabre marin

34000 montpellier
France
marin.vabre@inrae.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mireille.berger (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mireille.berger@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BERGER Mireille

1 route des Thermes

09400 USSAT

France

mireille.berger@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > amjamais33 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <amjamais33@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

JAMAIS anne-marie

33130 Bègles

France

amjamais33@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > heliette.ossant (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <heliette.ossant@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Ossant Héliette

75001 Paris
France
heliette.ossant@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-noel-soumy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-noel-soumy@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
SOUMY Jean-Noel

31500 TOULOUSE

France

jean-noel-soumy@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jlperdrix (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jlperdrix@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PERDRIX Jean-Louis

120 Pic des Echaux

42600 Essertines-enChâtelneuf

France

jlperdrix@wanadoo.fr

profession : Enseignant, retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mireilleslm (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mireilleslm@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MULLER Mireille

6 rue des renardières

89100 Fontaine La Gaillarde

France

mireilleslm@wanadoo.fr

profession : Retraiyée E.N.

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > danielle.giboin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <danielle.giboin@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 16:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

danielle giboin

12 av de verdun

92320 Chatillon

France

danielle.giboin@sfr.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org

les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > catherine.plusquellec (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<catherine.plusquellec@laposte.net>

Date : 28/05/2021 16:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
PLUSQUELLEC Catherine

44380 PORNICHE

France

catherine.plusquellec@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > famille.fouconnier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<famille.fouconnier@libertysurf.fr>

Date : 28/05/2021 16:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Fouconnier Laurette

78180 Montigny le bretonneux

France

famille.fouconnier@libertysurf.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ani.lhamo (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ani.lhamo@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
bretecher Suzanne

75010 PARIS

France

ani.lhamo@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alain.faurie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alain.faurie@laposte.net>

Date : 28/05/2021 16:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
FAURIE Alain

44380 PORNICHET

France

alain.faurie@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > denis.bitschene (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <denis.bitschene@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 16:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bitschene Denis

rue de la fontaine

70150 Chenevrey-Morogne

France

denis.bitschene@sfr.fr

profession : technicien de la recherche scientifique

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > olivierbrunard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <olivierbrunard@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 16:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BRUNARD Olivier

20, allée Hippolyte Vincent

93320 Les Pavillons sous bois

France

olivierbrunard@hotmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > helene.otnu (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <helene.otnu@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Otnu Hélène

91430 Igny
France
helene.otnu@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-maik.soudan (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-maik.soudan@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
soudan jean-maik

78180 montigny le bretonneux
France
jean-maik.soudan@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nicole.barbet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nicole.barbet@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Barbet Nicole

18 rue des peupliers

68400 Riedisheim

France

nicole.barbet@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bernard.vincent115 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<bernard.vincent115@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BERNARD vincent

727 CHEMIN DU BAGUIER

83300 DRAGUIGNAN

France

bernard.vincent115@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > annemarie.monet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<annemarie.monet@gmail.com>

Date : 28/05/2021 16:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MONET ANNE MARIE

83830 FIGANIERES

France

annemarie.monet@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guy.vian-lierde (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <guy.vian-lierde@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

VIAN-LIERDE Guy

12720 MOSTUEJOULS

France

guy.vian-lierde@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > katyollif (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <katyollif@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ollif katy

38121 chonas l\amballan
France
katyollif@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patricelelay (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <patricelelay@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 16:09

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Le Lay Patrice

64000 pau
France
patricelelay@hotmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > emmanuelle.celier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<emmanuelle.celier@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:09

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CELIER Emmanuelle

34570 Montarnaud

France

emmanuelle.celier@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Christine.chiquet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Christine.chiquet@gmail.com>

Date : 28/05/2021 16:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Chiquet Christine

37800 Ste Catherine de f.

France

Christine.chiquet@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > polomich (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <polomich@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 16:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Polo Michel

40 Terrasse Poudrier

J5T 3H7 Lavaltrie

Canada

polomich@hotmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > okeerocky (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <okeerocky@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 16:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FELDER André

5 B Chemin du Gavel

22560 TREBEURDEN

France

okeerocky@hotmail.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > d.barcat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <d.barcat@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Barcat Dominique

49290 Chalonnes sur Loire
France
d.barcat@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > m-ramade (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <m-ramade@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 16:06

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
RAMADE Michèle

01480 Fareins
France
m-ramade@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marlene.ribes (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marlene.ribes@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Marlène RIBES

1 route de Lunes

11100 Narbonne

France

marlene.ribes@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > poittevin.robert (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<poittevin.robert@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 16:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

POITTEVIN Robert

91580 ÉTRÉCHY

France

poittevin.robert@wanadoo.fr

profession : retraité ens sup

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > r.maure (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <r.maure@lrf.fr>

Date : 28/05/2021 16:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MAURE REMY

27 RUE DE NEUILLY

92110 CLICHY SUR SEINE

France

r.maure@lrf.fr

profession : COMPTABLE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francois.peignault130 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<francois.peignault130@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
peignault francois

86580 vouneuil sous biard

France

francois.peignault130@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Cassety.ge (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Cassety.ge@dbmail.com>

Date : 28/05/2021 16:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Rofidal-cassety Genevieve

91080 Evry-Courcouronnes

France

Cassety.ge@dbmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marc.solari (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marc.solari@orange.fr>

Date : 28/05/2021 16:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Solari Marc

68690 Moosch
France
marc.solari@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > descampsetienne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<descampsetienne@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Descamps Étienne

Le levassaix

73440 Les Belleville

France

descampsetienne@orange.fr

profession : Pisteur secouriste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > clermont.didier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<clermont.didier@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Clermont Didier

29 rue Maxence Van Der Meersch

59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

France

clermont.didier@wanadoo.fr

profession : Retraité de la fonction publique territoriale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > arawald (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <arawald@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Fontaine Christian

16700 Les Adjots
France
arawald@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > patriciamalherbe (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<patriciamalherbe@bluewin.ch>

Date : 28/05/2021 15:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Malherbe Patricia

1018 Lausanne

Suisse

patriciamalherbe@bluewin.ch

profession : Imprimeuse offset

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > leau.louis-gerard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <leau.louis-gerard@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LEAU Louis

38680 choranche

France

leau.louis-gerard@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rachelle.brou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rachelle.brou@free.fr>

Date : 28/05/2021 15:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BROU Rachelle

88100 Saint-Dié
France
rachelle.brou@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > davoult (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <davoult@sb-roscoff.fr>

Date : 28/05/2021 15:54

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Davoult Dominique

28 rue de Ty Dour

29600 Morlaix

France

davoult@sb-roscoff.fr

profession : Professeur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > SYLVIE.BARTRE (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <SYLVIE.BARTRE@ORANGE.FR>

Date : 28/05/2021 15:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bartre sylvie

1 Baragne

09000 L\\\'HERM

France

SYLVIE.BARTRE@ORANGE.FR

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francine.kubiak (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <francine.kubiak@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Kubiak Francine

3 chemin de l'aube

26150 Die

France

francine.kubiak@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean.dupuis01 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean.dupuis01@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Dupuis Jean

38120 Saint Egrève

France

jean.dupuis01@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bigot.quali (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bigot.quali@numericable.fr>

Date : 28/05/2021 15:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Bigot Jacques

69005 Lyon

France

bigot.quali@numericable.fr

profession : ingénieur retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bernadette.lecerf (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<bernadette.lecerf@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LECERF Bernadette

13 rue Charles VII 94130 NOGENT sur

94130 NOGENT sur MARNE

France

bernadette.lecerf@orange.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > moulin.pascale (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <moulin.pascale@free.fr>

Date : 28/05/2021 15:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Moulin Pascale

31000 Toulouse
France
moulin.pascale@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > louis.pastoret (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <louis.pastoret@free.fr>

Date : 28/05/2021 15:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

pastoret louis

lotissement "les oiseaux"

83390 cuers

France

louis.pastoret@free.fr

profession : infirmier hospitalier retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-noel.bremond (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-noel.bremond@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BREMOND Marie-Jeanne

916 Rte Gl de Gaulle

83200 LE REVEST les EAUX

France

jean-noel.bremond@orange.fr

profession : Retraitée Educ. Nationale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nbouix (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nbouix@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
bouix nicole
mercoire
30160 peyremale
France
nbouix@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > framb.ballet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <framb.ballet@free.fr>

Date : 28/05/2021 15:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ballet française

60490 Marquéglise
France
framb.ballet@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > giraud.cath (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <giraud.cath@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Giraud Catherine

38700 CORENC
France
giraud.cath@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Gorgues.gabrielle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Gorgues.gabrielle@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 15:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
gabrielle gorgues

66200 corneilla del vercol
France
Gorgues.gabrielle@neuf.fr
profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jm.leblond (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jm.leblond@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Jean-Michel Leblond

11 chemin de Montfaraude

06530 Peymeinade

France

jm.leblond@orange.fr

profession : employé municipal

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > hubert.fallourd (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <hubert.fallourd@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Fallourd Hubert

70 Allée du Mistral 13114 Puyloubier

13114 PUYLOUBIER

France

hubert.fallourd@orange.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean.guillouche (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean.guillouche@gmail.com>

Date : 28/05/2021 15:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GUILLOUCHE Jean

29600 GUILLIGOMARCH
France
jean.guillouche@gmail.com
profession : RETRAITE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > delvolve.jean-francois (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <delvolve.jean-francois@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
DELVOLVÉ Jean-François

61500 Sées

France

delvolve.jean-francois@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christian.suc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christian.suc@outlook.fr>

Date : 28/05/2021 15:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Suc Christian

63830 Nohanent
France
christian.suc@outlook.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanjacques.jaillat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeanjacques.jaillat@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 15:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

JAILLAT Jean-Jacques

45800 SAINT JEAN-de-BRAYE

France

jeanjacques.jaillat@sfr.fr

profession : Philosophe

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > esvagat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <esvagat@icloud.com>

Date : 28/05/2021 15:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
MEIER Jean-Philippe

45160 Olivet
France
esvagat@icloud.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > m.vion (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <m.vion@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

vion martine

571 chemin de la Lauve le clos des vigne

83700 SAINT RAPHAEL

France

m.vion@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-marc.juricic (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-marc.juricic@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

JURICIC jean marc

13 route de Purifaing

88120 Cleurie

France

jean-marc.juricic@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anne.caytan (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anne.caytan@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
CAYTAN Anne

29900 Concarneau
France
anne.caytan@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mirurbain (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mirurbain@numericable.fr>

Date : 28/05/2021 15:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Urbain Mireille

13004 Marseille
France
mirurbain@numericable.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marielle_lis (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marielle_lis@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BONNARD Marielle

31000 TOULOUSE
France
marielle_lis@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christiane.dupont (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christiane.dupont@free.fr>

Date : 28/05/2021 15:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
dupont christiane

792800 Puteaux

France

christiane.dupont@free.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jmfermini (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jmfermini@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FERMINI jean

Maison Forestière Du Moutchic, 90 Avenue

33680 Lacanau

France

jmfermini@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > g-vidal (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <g-vidal@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Vidal Geneviève

78120 Rambouillet
France
g-vidal@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mchessebeuf (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mchessebeuf@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
CHESSEBEUF Marc

37220 Rilly sur Vienne
France
mchessebeuf@orange.fr
profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > laurenxa (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <laurenxa@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Renault Laurenxa

24170 St Laurent la Vallée
France
laurenxa@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > catherine.raoul (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<catherine.raoul@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

RAOUL Catherine

75018 PARIS

France

catherine.raoul@wanadoo.fr

profession : Assistante de projets

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanjacques.martin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanjacques.martin@free.fr>

Date : 28/05/2021 15:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Martin Jean-Jacques

33000 Bordeaux

France

jeanjacques.martin@free.fr

profession : Musicien des rues

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christian.poli (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christian.poli@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 15:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bels Christiane

12 place de Biscaye

64500 St Jean de Luz

France

christian.poli@neuf.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > arnaud.chiffaudel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <arnaud.chiffaudel@free.fr>

Date : 28/05/2021 15:27

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Chiffaudel Arnaud

56460 Val d'Oust
France
arnaud.chiffaudel@free.fr
profession : Chercheur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > boiron.scalp (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <boiron.scalp@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Boiron Pascal

Marchandière

38380 St Pierre de Chartreuse

France

boiron.scalp@orange.fr

profession : Infirmier Psy

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > LFIGUEIRA (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <LFIGUEIRA@YAHOO.FR>

Date : 28/05/2021 15:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
FIGUEIRA LUIS

63730 MIREFLEURS
France
LFIGUEIRA@YAHOO.FR
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > escalivres (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <escalivres@free.fr>

Date : 28/05/2021 15:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mathis Véronique

27100 Le Vaudreuil
France
escalivres@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > macecatherine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <macecatherine@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
macé catherine

44390 nort sur erdre
France
macecatherine@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > laurent.ceccone (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <laurent.ceccone@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ceccone Laurent

74370 ANNECY

France

laurent.ceccone@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > georgette.draussin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<georgette.draussin@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DRAUSSIN Georgette

30000 Nîmes

France

georgette.draussin@orange.fr

profession : Médecin retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gbaudry1 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gbaudry1@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Baudry Gerard

88 chemin des diligences

74500 Féternes

France

gbaudry1@wanadoo.fr

profession : Electricien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > monique.champiot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<monique.champiot@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CHAMPIOT Monique

IMPASSE MARQUET, 2

42160 ANDREZIEUX BOUTHEON

France

monique.champiot@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > myriam.moris (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <myriam.moris@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Maurice Myriam

66000 Perpignan
France
myriam.moris@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mariecathdubouil (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<mariecathdubouil@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dubouil Marie Catherine

Le Moulin des Landes

44430 Le Loroux Bottereau

France

mariecathdubouil@wanadoo.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > frederique.poupon1 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<frederique.poupon1@libertysurf.fr>

Date : 28/05/2021 15:09

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
poupon frederique

84700 sorgues

France

frederique.poupon1@libertysurf.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > barthelemy.oliver (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<barthelemy.oliver@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BARTHELEMY DENISE

65 chemin de Tratra - La Grand'Bastide

13710 FUYEAU

France

barthelemy.oliver@orange.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lulu.cousin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lulu.cousin@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
cousin isabelle

69004 Lyon

France

lulu.cousin@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mussi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mussi@free.fr>

Date : 28/05/2021 15:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Mussi Philippe

2 courette des Baladins

06560 Valbonne

France

mussi@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francoise.givord2 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<francoise.givord2@gmail.com>

Date : 28/05/2021 15:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Givord Françoise

Barneuil

24310 BRANTOME

France

francoise.givord2@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Marieeybert (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Marieeybert@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Marie Eybert

13100 Aix en Provence
France
Marieeybert@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cappelle.bruno (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cappelle.bruno@orange.fr>

Date : 28/05/2021 15:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Cappelle Bruno

33850 LEOGNAN

France

cappelle.bruno@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michele.bailet02 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<michele.bailet02@gmail.com>

Date : 28/05/2021 15:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BAILET Michèle

75017 Paris

France

michele.bailet02@gmail.com

profession : Citoyenne

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > m.nuvonoin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <m.nuvonoin@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 15:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

NUVOLONI-NOIN MARTINE

05000 CHATEAUVIEUX

France

m.nuvonoin@yahoo.fr

profession : RETRAITÉE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > tonyloz (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <tonyloz@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Lozneau Tony

63530 Enval
France
tonyloz@orange.fr
profession : éducateur spécialisé retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > louis.auclair (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <louis.auclair@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

AUCLAIR louis Dominique

4 Route de LANSAC

66220 ST-ARNAC

France

louis.auclair@wanadoo.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jackpoc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jackpoc@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
POQUET Jacques

29760 PENMARC\H
France
jackpoc@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jfapvoisin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jfapvoisin@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Voisin Jean-François

rue Lamartine

91220 Brétignh-sur-Orge

France

jfapvoisin@yahoo.fr

profession : Maître de conférences retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fd_giroux (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fd_giroux@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
giroux française

59840 Lompret
France
fd_giroux@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-andree.soudan (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-andree.soudan@la-rame.com>

Date : 28/05/2021 14:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Soudan Marie Andrée

24800 Nantheuil
France
marie-andree.soudan@la-rame.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marielise.floutier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marielise.floutier@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 14:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
floutier Marie-Lise

66100 Perpignan

France

marielise.floutier@neuf.fr

profession : militante révolutionnaire féministe et écologiste

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jp-boudin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jp-boudin@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Boudin Ghislaine

56340 PLOUHARNEL
France
jp-boudin@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > laurence.eugenie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <laurence.eugenie@free.fr>

Date : 28/05/2021 14:51

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

EUGENIE LAURENCE

63220 MEDEYROLLES

France

laurence.eugenie@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-pierre.bellanger (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-pierre.bellanger@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BELLANGER JEAN-PIERRE

74100 Annemasse
France
jean-pierre.bellanger@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fr.leberre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fr.leberre@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Le Berre Françoise

Boulancourt (77760)

77760 Boulancourt

France

fr.leberre@orange.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > franc.dubois (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <franc.dubois@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DUBOIS Françoise

83610 COLLOBRIERES

France

franc.dubois@orange.fr

profession : Enseignante E.R.

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jakeline_chapron (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jakeline_chapron@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:46

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
michel jacqueline

56140 malestroit
France
jakeline_chapron@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guillaume_ferre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <guillaume_ferre@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Ferré Guillaume

92160 Antony
France
guillaume_ferre@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > evelyne.stephan0173 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<evelyne.stephan0173@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
stephan evelyne
chez villatte
23190 Saint-Silvain-Bellegarde
France
evelyne.stephan0173@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lucasdedes (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lucasdedes@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Dédès Lucas

09350 Casrex
France
lucasdedes@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > catchav (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <catchav@laposte.net>

Date : 28/05/2021 14:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Chavichvily-Porthier Catherine

69003 LYON

France

catchav@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > d.guglielmetti (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <d.guglielmetti@laposte.net>

Date : 28/05/2021 14:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

guglielmetti danielle

5 RUE LOUIS JUTTET

69410 CHAMPAGNE AU MONT D OR

France

d.guglielmetti@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michel.jorrot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <michel.jorrot@bbox.fr>

Date : 28/05/2021 14:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
JORROT Michel

21000 DIJON
France
michel.jorrot@bbox.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > p.seq (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <p.seq@free.fr>

Date : 28/05/2021 14:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Sequier patricia

impasse Marianne

30000 Nîmes

France

p.seq@free.fr

profession : enseignante retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jaouel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jaouel@gmail.com>

Date : 28/05/2021 14:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
VINCENT Joel

91600 Savigny-sur-Orge
France
jaouel@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > g.garcin.FR (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <g.garcin.FR@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GARCIN Georges

30 Route de la justice

05000 GAP

France

g.garcin.FR@orange.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanbaptistefuret (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanbaptistefuret@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

furet Jean Baptiste

59 avenue de la Résistance

24700 le pizou

France

jeanbaptistefuret@orange.fr

profession : technicien agricole

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > olidepit (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <olidepit@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DEPIT OLIVIER

74300 MAGLAND

France

olidepit@orange.fr

profession : EMPLOYE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > frommelt.andre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <frommelt.andre@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FROMMELT andre

314 derrière la roche

68910 LABAROCHE

France

frommelt.andre@orange.fr

profession : Moniteur d'atelier

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chanou.labrousse (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<chanou.labrousse@gmail.com>

Date : 28/05/2021 14:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Labrousse Chantal

87280 LIMOGES

France

chanou.labrousse@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mr7martin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mr7martin@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Stanley Martin

75014 Paris
France
mr7martin@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > m.tollu (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <m.tollu@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Tollu Maurice

22300 Trédrez-Locquémeau
France
m.tollu@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > generiou.sangare (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<generiou.sangare@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:36

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Riou Sangaré geneviève

4 Kervadig

22560 Pleumeur bodou

France

generiou.sangare@orange.fr

profession : enseignante en lycée professionnel agricole

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > luckyboyz101 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <luckyboyz101@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 14:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Fripiat Luc

6600 Bertogne
Belgique
luckyboyz101@hotmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > joelle.coural (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <joelle.coural@ac-limoges.fr>

Date : 28/05/2021 14:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
coural joelle

23000 gueret

France

joelle.coural@ac-limoges.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marypicone (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marypicone@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 14:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Picone Mary

75014 Ile de France
France
marypicone@hotmail.com
profession : enseignant-chercheur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > denis.scarenzi (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <denis.scarenzi@dbmail.com>

Date : 28/05/2021 14:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Scarenzi Denis

69800 Saint-Priest
France
denis.scarenzi@dbmail.com
profession : enseignant

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lydie.girard17 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lydie.girard17@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GIRARD Lydie

14130 PONT L EVEQUE
France
lydie.girard17@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > denis.flandrin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <denis.flandrin@aliceadsl.fr>

Date : 28/05/2021 14:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
FLANDRIN Denis

53100 MAYENNE

France

denis.flandrin@aliceadsl.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanpierre.espil (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jeanpierre.espil@free.fr>

Date : 28/05/2021 14:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ESPIL Jean-Pierre

40180 YZOSSE
France
jeanpierre.espil@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > force5association (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<force5association@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

quemeneur jean-yves

KERINGAR 5route de ty chapel

29630 PLOUGASNOU

France

force5association@orange.fr

profession : RETRAITE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marylise.graffeuille (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<marylise.graffeuille@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MARYLISE GRAFFEUILLE

19150 LAGARDE MARC LA TOUR

France

marylise.graffeuille@orange.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jerome.bon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jerome.bon@free.fr>

Date : 28/05/2021 14:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BON Jérôme

91 avenue Brémontier

27480 Le Tronquay

France

jerome.bon@free.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > tdufly (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <tdufly@club-internet.fr>

Date : 28/05/2021 14:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
DUFLY Thérèse

92500 RUEIL-MALMAISON
France
tdufly@club-internet.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > elisabeth.lacroix (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<elisabeth.lacroix@libertysurf.fr>

Date : 28/05/2021 14:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LACROIX Elisabeth

38100 grenoble

France

elisabeth.lacroix@libertysurf.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jeanlucdebard13 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<jeanlucdebard13@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DEBARD Jean-Luc

13120 GARDANNE

France

jeanlucdebard13@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > michel.gruber.91 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<michel.gruber.91@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

GRUBER Michel

91210 Draveil

France

michel.gruber.91@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jb78700 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jb78700@free.fr>

Date : 28/05/2021 14:29

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BLANDIOT Jeannine

78700 Conflans Ste Honorine

France

jb78700@free.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > colette.drt07 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <colette.drt07@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 14:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dutrut Colette

le clos de Bellande

07200 AUBENAS

France

colette.drt07@sfr.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fbrissy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fbrissy@laposte.net>

Date : 28/05/2021 14:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Brissy Fabienne

13004 Marseille
France
fbrissy@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > isabelle.roussillon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<isabelle.roussillon@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 14:25

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Roussillon Isabelle

12550 BRASC

France

isabelle.roussillon@neuf.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mocolet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mocolet@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Moretti Colette

83210 La Farlède

France

mocolet@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > andre.loury (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <andre.loury@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 14:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Loury André

61170 Le Mêle sur Sarthe
France
andre.loury@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > h.m-g (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <h.m-g@netc.fr>

Date : 28/05/2021 14:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Grunert Hélène

42190 Charlieu
France
h.m-g@netc.fr
profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > malapalus (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <malapalus@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 14:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Lapalus Annette

70150 Chenevrey et Morogne
France
malapalus@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ch.josselin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ch.josselin@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Josselin Christine

33930 Vendays
France
ch.josselin@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > didier.ares (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <didier.ares@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Arès Didier

38 RUE DE METZ

44300 NANTES

France

didier.ares@wanadoo.fr

profession : Formateur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cath.beciu (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cath.beciu@gmail.com>

Date : 28/05/2021 14:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
BECIU Catherine

38640 CLAIX
France
cath.beciu@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guettemaria (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <guettemaria@aol.fr>

Date : 28/05/2021 14:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MARIA Huguette

4 rue Cavendish

06100 NICE

France

guettemaria@aol.fr

profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Jeanine.duhayon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Jeanine.duhayon@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Duhayon Jeanine

751 toute de durtol

63100 Clermont-Ferrand

France

Jeanine.duhayon@wanadoo.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > nicole.zurich (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <nicole.zurich@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
zurich nicole

94300 Vincennes
France
nicole.zurich@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jpdenuncq (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jpdenuncq@laposte.net>

Date : 28/05/2021 14:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
DENUNCQ jean

02440 BENAY
France
jpdenuncq@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > eric.mauguy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <eric.mauguy@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
mauguy eric
475 rue wilson
50110 tourlaville
France
eric.mauguy@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > m.le-troadec (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <m.le-troadec@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:15

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LE TROADEC MARC

49320 St Jean des mauvrets

France

m.le-troadec@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Patrice.gardaine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Patrice.gardaine@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
gardaine patrice

21380 savigny le sec

France

Patrice.gardaine@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > arnaudbelleudy (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<arnaudbelleudy@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Belleudy Arnaud

21220 Gevrey Chambertin

France

arnaudbelleudy@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gabriel.chel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gabriel.chel@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
CHEL Gabriel

33700 Mérignac
France
gabriel.chel@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marietherese.mort (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<marietherese.mort@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Mort Marie

145, route de Pouilly, 145

73410 Albens Entrelacs

France

marietherese.mort@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Bellab (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Bellab@laposte.net>

Date : 28/05/2021 14:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CALTOT G

5 place M. Berthelot

76200 DIEPPE

France

Bellab@laposte.net

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > frenchys50 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <frenchys50@orange.fr>

Date : 28/05/2021 14:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Ferault Francois

25390 Orchamps-vennes

France

frenchys50@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marcflamme (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marcflamme@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
FLAMME MARC

19100 BRIVE LA GAILLARDE
France
marcflamme@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > eric.le-toquin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <eric.le-toquin@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 14:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
le toquin éric

35850 irodouer
France
eric.le-toquin@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francine.pierre.thp (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<francine.pierre.thp@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 14:01

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PIERRE Francine

9 rue du port

17120 BARZAN

France

francine.pierre.thp@wanadoo.fr

profession : psychothérapeute

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lionelbecus (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lionelbecus@free.fr>

Date : 28/05/2021 14:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bécus Lionel

81 chemin des Vignes 85220 Commequiers

85220 COMMEQUIERS

France

lionelbecus@free.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > huguette.dubouloz (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<huguette.dubouloz@laposte.net>

Date : 28/05/2021 13:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
dubouloz huguette

01310 saint rémy

France

huguette.dubouloz@laposte.net

profession : retraitée de l'enseignement

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christianecausse (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christianecausse@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
CAUSSE Christiane

09120 VARILHES

France

christianecausse@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > j.sauvezie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <j.sauvezie@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Sauvezie Joëlle

8b rue des Grands Rebords

91690 Boissy la Rivière

France

j.sauvezie@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean.pernin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean.pernin@laposte.net>

Date : 28/05/2021 13:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Pernin Jean

16, rue Arago

42300 Roanne

France

jean.pernin@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > etchegaray.pierre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<etchegaray.pierre@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
etchegaray pierre

40220 Tarnos

France

etchegaray.pierre@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > katychou (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <katychou@caramail.com>

Date : 28/05/2021 13:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

FISCHER Catherine

7 impasse du Magny

90300 SERMAMAGNY

France

katychou@caramail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Françoise.lagares (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Françoise.lagares@free.fr>

Date : 28/05/2021 13:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LAGARES Françoise

595 RUE DE LA MAIRIE

77720 SAINT OUEN EN BRIE

France

Françoise.lagares@free.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > annettemarthe (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<annettemarthe@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 13:55

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Villwock annette

8 rue du marché

28190 mittainvilliers

France

annettemarthe@hotmail.com

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > monique.mozziconacci (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<monique.mozziconacci@laposte.net>

Date : 28/05/2021 13:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Mozziconacci Monique

1234 AVENUE DES PINS

13340 Rognac, France

France

monique.mozziconacci@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Elisabeth.matrat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<Elisabeth.matrat@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Matrat Elisabeth

79230 Vouillé

France

Elisabeth.matrat@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gerard.perdreau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gerard.perdreau@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 13:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
PERDREAU Gérard

37150 BLERE
France
gerard.perdreau@sfr.fr
profession : Médecin

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > DUSSARDIER.JM (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<DUSSARDIER.JM@WANADOO.FR>

Date : 28/05/2021 13:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DUSSARDIER JEAN-MARC

69440 TALUYERS

France

DUSSARDIER.JM@WANADOO.FR

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > joseph.schellenbaum (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<joseph.schellenbaum@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:52

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

schellenbaum joseph

33 RUE DE LA TUILERIE

68200 mulhouse

France

joseph.schellenbaum@wanadoo.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > guerin-herubel (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <guerin-herubel@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

HERUBEL edwige

26 rue de bas

76113 st PIERRE de MANNEVILLE

France

guerin-herubel@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jl.pareau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jl.pareau@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Pareau Jean-Luc

33800 Bordeaux
France
jl.pareau@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alaindequidt69 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alaindequidt69@gmail.com>

Date : 28/05/2021 13:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Dequidt Alain

66600 Rivesaltes
France
alaindequidt69@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ginette29 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ginette29@free.fr>

Date : 28/05/2021 13:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LAUNAY ginette

29900 CONCARNEAU
France
ginette29@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > brigitte_labourot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<brigitte_labourot@riseup.net>

Date : 28/05/2021 13:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
lab bri

75018 paris

France

brigitte_labourot@riseup.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christine.lebe (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <christine.lebe@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Cazier Christine

11120 Moussan
France
christine.lebe@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > c.brulbault (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <c.brulbault@free.fr>

Date : 28/05/2021 13:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BRULBAULT CATHERINE

21610 BOURBERAIN

France

c.brulbault@free.fr

profession : ENSEIGNANTE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dany.mater (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dany.mater@free.fr>

Date : 28/05/2021 13:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Mater Dany

06130 Grasse
France
dany.mater@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > chbieri13 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <chbieri13@gmail.com>

Date : 28/05/2021 13:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
chantal chantal
80 Avenue de Rosières
81400 CARMAUX
France
chbieri13@gmail.com
profession : RETRAITEE

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bertillon.christophe (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<bertillon.christophe@laposte.net>

Date : 28/05/2021 13:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BERTILLON christophe

30 rue Simone MICHEL-LEVY

25000 BESANCON

France

bertillon.christophe@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > isabelle.dubard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <isabelle.dubard@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dubard Isabelle

20 Avenue Giacobi

06300 Nice

France

isabelle.dubard@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > home.leturdu (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <home.leturdu@free.fr>

Date : 28/05/2021 13:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LE TURDU Jean-Paul

49300 CHOLET

France

home.leturdu@free.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > barraupierre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <barraupierre@gmail.com>

Date : 28/05/2021 13:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Barrau Pierre

81710 SAÏX

France

barraupierre@gmail.com

profession : Chef de service éducatif

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jacky.n (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jacky.n@dbmail.com>

Date : 28/05/2021 13:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

NEYROUD JACKY

19rue jean mermoz

21200 BEAUNE

France

jacky.n@dbmail.com

profession : retraite

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claude.le-rocheleuil (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claude.le-rocheleuil@laposte.net>

Date : 28/05/2021 13:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LE ROCHELEUIL Claude

92800 PUTEAUX

France

claude.le-rocheleuil@laposte.net

profession : Informaticienne, mère de famille

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > colette.nusbaumvallet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<colette.nusbaumvallet@laposte.net>

Date : 28/05/2021 13:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Nusbaum Vallet colette

11 rue Charles Nodier France

25000 Besançon

France

colette.nusbaumvallet@laposte.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jean-claude.le-boulch (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jean-claude.le-boulch@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LE BOULCH Denise

10 rue de la fontaine saint Martin

23250 SARDENT

France

jean-claude.le-boulch@orange.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > derouetc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <derouetc@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:40

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DEROUET Catherine

15 allée de la Tourelle

93160 Noisy le Grand

France

derouetc@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Josiane.white (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Josiane.white@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
White Josiane

86000 Poitiers
France
Josiane.white@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mireille.laurent3 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<mireille.laurent3@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
laurent mireille

17132 meschers

France

mireille.laurent3@orange.fr

profession : retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > carine.bourasseau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<carine.bourasseau@cegetel.net>

Date : 28/05/2021 13:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Granara-bourasseau Carine

jean vérat

17130 coux

France

carine.bourasseau@cegetel.net

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jmjstan (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jmjstan@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

JOZWIKOWSKI JEAN

12 résidence le parc Elisabeth

91000 evry courcouronnes

France

jmjstan@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > champernau.jean-marc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <champernau.jean-marc@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:38

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Champernau Jean-Marc

4 cour des jardins des vicomtes

89000 Auxerre

France

champernau.jean-marc@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > isa.vally (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <isa.vally@yahoo.com>

Date : 28/05/2021 13:37

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Vally Isabelle

28130 Pierres
France
isa.vally@yahoo.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > eric.delin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <eric.delin@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:34

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Delin Eric

06530 saint cezaire sur siagne

France

eric.delin@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org

les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > olivier.paccoud (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <olivier.paccoud@posteo.net>

Date : 28/05/2021 13:32

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Paccoud Olivier

54 rue principale

68380 Muhlbach sur Munster

France

olivier.paccoud@posteo.net

profession : ingénieur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > denis.chaudat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <denis.chaudat@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
chaudat denis

81140 penne
France
denis.chaudat@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Samsondaniele (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Samsondaniele@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Samson Daniele

17 rue H Brochard

95580 Margency

France

Samsondaniele@yahoo.fr

profession : Medecin

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marc.fayard (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marc.fayard@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Fayard Marc

42100 Saint-Etienne
France
marc.fayard@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > calvojean (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <calvojean@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:26

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Calvo Jean

41000 Blois
France
calvojean@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cfpoisson (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cfpoisson@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Poisson français

39350 SALIGNEY
France
cfpoisson@orange.fr
profession : jardinier

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sperneger (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sperneger@free.fr>

Date : 28/05/2021 13:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
le meur etienne

29590 loperec
France
sperneger@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christiane.perrin06 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christiane.perrin06@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PERRIN Christiane

12 b avenue Maréchal Foch les Primeveres

06190 ROQUEBRUNE C.M.

France

christiane.perrin06@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > exertier.laure (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <exertier.laure@free.fr>

Date : 28/05/2021 13:21

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Exertier Laure

27, rue du sergent Blandan

69001 Lyon

France

exertier.laure@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lagelardiere (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lagelardiere@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

PELLEGRY Marie-Thérèse

44660 ROUGÉ

France

lagelardiere@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > benobrac (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <benobrac@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Braconnier Benoît

46, rue du Commandant Charcot

33200 Bordeaux

France

benobrac@yahoo.fr

profession : comédien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cueffestelle (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cueffestelle@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
cueff estelle

29410 GUICLAN

France

cueffestelle@wanadoo.fr

profession : puéricultrice

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > caronyna (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <caronyna@msn.com>

Date : 28/05/2021 13:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Sévilla Caroline

77420 Champs-sur-marne
France
caronyna@msn.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > coutel.frederique (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <coutel.frederique@club-Internet.fr>

Date : 28/05/2021 13:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Coutel Frédérique

chemin du pont casse, 379

06620 Le Bar sur loup

France

coutel.frederique@club-Internet.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ad.meffre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ad.meffre@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:18

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Meffre Alain

77590 Chartrettes
France
ad.meffre@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > yvesdaniela (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <yvesdaniela@free.fr>

Date : 28/05/2021 13:17

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Grellier Yves et Danièla

44680 Chéméré Chaumes en retz

France

yvesdaniela@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dionisio.arnaud (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dionisio.arnaud@free.fr>

Date : 28/05/2021 13:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
dionisio arnaud

94200 Ivry-sur-Seine
France
dionisio.arnaud@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > dominiqueperus (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <dominiqueperus@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:16

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
perus dominique

54550 maizieres

France

dominiqueperus@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > werckmann.marjolaine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<werckmann.marjolaine@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:14

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Werckmann Marjolaine

63160 Glaine-Montaigut
France
werckmann.marjolaine@wanadoo.fr
profession : scenographe

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > vidom (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <vidom@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 13:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Demouy Vincent

12 B rue des Perreux

94500 Champigny sur Marne

France

vidom@hotmail.fr

profession : Educateur spécialisé

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > rando-mer (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <rando-mer@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:11

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Le Guitton Claude

29217 Plougonvelin

France

rando-mer@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > Alain.riviere (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <Alain.riviere@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:10

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

RIVIERE Alain

8 allée Esope

33600 Pessac

France

Alain.riviere@orange.fr

profession : Informaticien

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > derudder (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <derudder@lhed.fr>

Date : 28/05/2021 13:09

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DERUDDER PHILIPPE

9 RUE JP RAMEL

46000 CAHORS

France

derudder@lhed.fr

profession : Économiste - Formateur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > alain.s.grenier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <alain.s.grenier@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Grenier Alain

Le Bourg

24380 Saint Michel de Villadeix

France

alain.s.grenier@wanadoo.fr

profession : Maraicher

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > agnes.lacornerie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<agnes.lacornerie@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:08

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lacornerie Agnès

63000 Clermont-Ferrand

France

agnes.lacornerie@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anniefeuille (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anniefeuille@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 13:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

feuille annie

6 place des troubadours, résidence le Va

13200 ARLES

France

anniefeuille@hotmail.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > herve.jeune (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <herve.jeune@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Jeune Hervé

31530 LE CASTERA

France

herve.jeune@wanadoo.fr

profession : Ingénieur forestier

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > brigitte_martoia (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <brigitte_martoia@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 13:05

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

MARTOIA BRIGITTE

13 RUE EUGENE SUE, CODE ACCES A6923 BAT

75018 PARIS 18

France

brigitte_martoia@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jc.salmon.74 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jc.salmon.74@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:02

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

SALMON Jean-Christophe

74300 MAGLAND

France

jc.salmon.74@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > am.dubois (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <am.dubois@free.fr>

Date : 28/05/2021 13:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dubois Anne-Marie

06390 Bendejun

France

am.dubois@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fmichels (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fmichels@orange.fr>

Date : 28/05/2021 13:00

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Michels Fabienne

67200 Strasbourg
France
fmichels@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > b.jm.t (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <b.jm.t@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:59

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

TERNISIEN Jean Marie

95290 L'ISLE ADAM

France

b.jm.t@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > danbiel.arnaud66 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<danbiel.arnaud66@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
arnaud isabelle

66120 font romeu

France

danbiel.arnaud66@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > robert.lemadec1 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<robert.lemadec1@gmail.com>

Date : 28/05/2021 12:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

le madec robert

950 chemin de Saint-Achquilée

83340 FLASSANS SUR ISSOLE

France

robert.lemadec1@gmail.com

profession : Médecin généraliste retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cat.opsomer (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cat.opsomer@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Delprat-Opsomer Catherine

61110 Bretoncelles

France

cat.opsomer@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pascal.varin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pascal.varin@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 12:53

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Varin Pascal

La Voie

49310 Saint Hilaire du bois

France

pascal.varin@neuf.fr

profession : Rédacteur

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > phiez59 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <phiez59@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

HIEZ Philippe

95 rue Maurice Camier

59277 RIEUX EN CAMBRESIS

France

phiez59@yahoo.fr

profession : Dessinateur industriel

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > delphinelehuu (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <delphinelehuu@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:50

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Le-Huu Delphine

69210 Lentilly
France
delphinelehuu@orange.fr
profession : enseignante

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > daniellepeltier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <daniellepeltier@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:48

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Peltier Danielle

31770 Colomiers
France
daniellepeltier@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > afigour (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <afigour@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

figour alexandre

57 avenue miss cavell

94100 saint maur

France

afigour@yahoo.fr

profession : maraicher bio

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > emicat.soulages (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <emicat.soulages@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Soulages Catherine

160 rue des cigognes

12850 onet le chateau

France

emicat.soulages@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > fv.bony (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <fv.bony@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bony F

42240 Unieux

France

fv.bony@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > delforgeetienne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<delforgeetienne@hotmail.com>

Date : 28/05/2021 12:45

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Delforge Etienne

1650 Beersel

Belgique

delforgeetienne@hotmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ftanon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ftanon@netcourrier.com>

Date : 28/05/2021 12:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

tanon Fabienne

15 rue prof J. Nicolas

69008 Lyon

France

ftanon@netcourrier.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > hee_ch (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <hee_ch@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:44

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

HEE Christian

613 Chemin de Saint Jean

04180 VILLENEUVE

France

hee_ch@orange.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > anne-marie-chaize-briand (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <anne-marie-chaize-briand@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CHAIZE-BRIAND Anne-Marie

69320 FEYZIN

France

anne-marie-chaize-briand@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bosquillon.fan (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bosquillon.fan@gmail.com>

Date : 28/05/2021 12:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
brunet française

03300 cusset
France
bosquillon.fan@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > gillianne (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <gillianne@bowman.org.uk>

Date : 28/05/2021 12:43

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Bowman Gillianne

8052 Zurich
Suisse
gillianne@bowman.org.uk
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > philporte (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <philporte@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:42

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

porté philippe

Porté Philippe ,11 rue du verbeau

51000 Chalons en Champagne

France

philporte@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > catherine.marteau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<catherine.marteau@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
marteau catherine

36120 pruniers

France

catherine.marteau@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > daniel.romet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <daniel.romet@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
ROMET Daniel

07170 Lussas

France

daniel.romet@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claude-lasselin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claude-lasselin@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

LASSELIN Claude

1 rue de la Victoire

59400 Estourmel

France

claude-lasselin@orange.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ajego (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ajego@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 12:39

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Jégo Alain

5, rue de l'Horloge

78150 Rocquencourt

France

ajego@sfr.fr

profession : retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > olivierkleber (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <olivierkleber@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 12:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
kleber olivier

64160 buros

France

olivierkleber@sfr.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > level.pierre (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <level.pierre@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 12:35

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

level pierre

route de la vallee du gabas 64450 MIOSSE

64450 miossens lanusse

France

level.pierre@neuf.fr

profession : attaché territorial

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > tmalot (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <tmalot@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Malot Thierry

61250 Radon
France
tmalot@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-christine.callet (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-christine.callet@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Callet Marie-Christine

75003 Paris
France
marie-christine.callet@wanadoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > sauty.philippe (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <sauty.philippe@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:33

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Sauty Philippe

34 rue Maurice Genevoix

59700 Marcq-en-Baroeul

France

sauty.philippe@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > angesp9009 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <angesp9009@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
poracchia agnès

73190 saint baldoph
France
angesp9009@yahoo.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > benesol68 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <benesol68@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Saussol B

06430 TENDE

France

benesol68@yahoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > plb (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <plb@me.com>

Date : 28/05/2021 12:31

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Le Bihan Philippe

92170 Vanves

France

plb@me.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mariethe_capitaine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)
<mariethe_capitaine@yahoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CAPITAINE Marie Thérèse

la louzais

35660 LANGON

France

mariethe_capitaine@yahoo.fr

profession : thérapeute

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > agnes.cat (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <agnes.cat@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:30

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

CATHELIN Agnès

20 bis rue des Juifs

89300 JOIGNY

France

agnes.cat@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claireguigal (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <claireguigal@free.fr>

Date : 28/05/2021 12:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Guigal Claire

92170 VANVES

France

claireguigal@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cboduin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cboduin@cegetel.net>

Date : 28/05/2021 12:28

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
boduin-raymond caroline

56400 pluneret
France
cboduin@cegetel.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > antitactil (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <antitactil@gmail.com>

Date : 28/05/2021 12:24

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
nicolas tristan

31000 toulouse
France
antitactil@gmail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > lavorel.sophie (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <lavorel.sophie@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
lavorel sophie

30110 Ste Cécile

France

lavorel.sophie@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > catherine (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <catherine@turgis.de>

Date : 28/05/2021 12:23

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

TURGIS CATHERINE

27200 VERNON

France

catherine@turgis.de

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > helene.oppliger (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <helene.oppliger@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:22

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Oppliger Hélène

9, Av. de Narbonne

11110 Vinassan

France

helene.oppliger@orange.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > aperniceni (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <aperniceni@aliceadsl.fr>

Date : 28/05/2021 12:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

perniceni apollonia

6 chemin des belles vues

95690 nes les la vallee

France

aperniceni@aliceadsl.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > comar.launay (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <comar.launay@free.fr>

Date : 28/05/2021 12:20

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
LAUNAY Marc

29900 CONCARNEAU
France
comar.launay@free.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christian_beziers (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christian_beziers@hotmail.fr>

Date : 28/05/2021 12:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Lety Christian

22220 Tréguier

France

christian_beziers@hotmail.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > mc.bainson (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <mc.bainson@free.fr>

Date : 28/05/2021 12:19

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Bainson Marie-Camille

94800 Villejuif

France

mc.bainson@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > pascal.pantin (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <pascal.pantin@laposte.net>

Date : 28/05/2021 12:13

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Pantin Pascal

54200 toul
France
pascal.pantin@laposte.net
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > andelespanc (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <andelespanc@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:12

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
GRIMAULT Anne

83440 FAYENCE
France
andelespanc@orange.fr
profession : Retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > louis.faure561 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <louis.faure561@gmail.com>

Date : 28/05/2021 12:09

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
faure louis

30630 goudargues

France

louis.faure561@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > adedautreville (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <adedautreville@gmail.com>

Date : 28/05/2021 12:07

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DROUVILLE ALAIN MAURICE

2 PLACE DE LA LIBERATION

54670 CUSTINES

France

adedautreville@gmail.com

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > claude.pourcher (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<claude.pourcher@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 12:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Pourcher Claude

9 rue du Chateau

71460 Burnand

France

claude.pourcher@wanadoo.fr

profession : Guide

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > jacques.brunhes (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <jacques.brunhes@free.fr>

Date : 28/05/2021 12:04

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Brunhes jacques

79 rue Pasteur

63170 Aubière

France

jacques.brunhes@free.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marie-lise.mereau (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marie-lise.mereau@orange.fr>

Date : 28/05/2021 12:03

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

BALLANDRAS-MEREAU Marie-Lise

20 Place de l'Eglise

45480 Bazoches-les-Gallerandes

France

marie-lise.mereau@orange.fr

profession : Institutrice retraitée

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > cathynefertiti (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <cathynefertiti@ymail.com>

Date : 28/05/2021 11:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
chateau Catherine
42 Rue des Mahonias
06200 Nice
France
cathynefertiti@ymail.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > diveu.norbert (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <diveu.norbert@neuf.fr>

Date : 28/05/2021 11:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

DIVEU Norbert

4 rue Duguay Trouin

22000 SAINT-BRIEUC

France

diveu.norbert@neuf.fr

profession : Psychologue de l'éducation

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > m3cohen (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <m3cohen@aol.com>

Date : 28/05/2021 11:58

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
Cohen Michel

42580 L\\\'Etrat
France
m3cohen@aol.com
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > ostersund12 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <ostersund12@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 11:57

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
bompart guy

12000 Rodez
France
ostersund12@sfr.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > christine.dardalhon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr)

<christine.dardalhon@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 11:56

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Dardalhon Christine

30530 Portes

France

christine.dardalhon@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > francois.paumier (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <francois.paumier@sfr.fr>

Date : 28/05/2021 11:49

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

Paumier François

14 rue Maurice Ravel

09200 SAINT-GIRONS

France

francois.paumier@sfr.fr

profession : retraité Education nationale

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > amgjimberty (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <amgjimberty@orange.fr>

Date : 28/05/2021 11:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
IMBERT André

13200 ARLES
France
amgjimberty@orange.fr
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > bernard912 (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <bernard912@free.fr>

Date : 28/05/2021 11:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de

HRDY Bernard

18 rue de Juvisy

91200 ATHIS MONS

France

bernard912@free.fr

profession : Retraité

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marion22b (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marion22b@pm.me>

Date : 28/05/2021 11:47

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
brians marion

06160 Antibes
France
marion22b@pm.me
profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu' avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*

Sujet : Laissez vivre la faune sauvage

De : > marc.grihon (par Internet, dépôt cyber@panel.infini.fr) <marc.grihon@wanadoo.fr>

Date : 28/05/2021 11:41

Pour : fcer.seeb.ddt-49@equipement-agriculture.gouv.fr,ddt-consultation-environnementale-public@ardeche.gouv.fr,ddt-consultations-publiques@haute-savoie.gouv.fr,unb.se.ddt-15@equipement-agriculture.gouv.fr,ddtm-nature-chasse@somme.gouv.fr,ddt-consultation-publique@rhone.gouv.fr,ddt-chasse@deux-sevres.gouv.fr,ddt-chasse@puy-de-dome.gouv.fr

A Consultation publique

de la part de
grihon marc

44600 st-nazaire

France

marc.grihon@wanadoo.fr

profession :

Madame, Monsieur,

Vous proposez d'étendre à la quasi totalité de l'année la pratique du déterrage d'une espèce protégée chez la plupart de nos voisins européens alors que les petits très vulnérables sont encore au terrier à cette période et que l'utilisation de répulsif suffirait à dissuader de goûter aux cultures humaines.

Comme le Conseil de l'Europe et en application de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement je demande que mon avis soit pris en compte pour l'interdiction du déterrage du blaireau, une pratique de chasse barbare et incompatible tant avec la reconnaissance des animaux comme êtres sensibles qu'avec la sensibilité de l'opinion publique opposée à la chasse.

*Ce courriel a été transmis à partir du site www.cyberacteurs.org
les commentaires des cyberactions accueilleront vos réponses*